

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20241210_09 du 10/12/2024
Direction des finances

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 04/12/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Michèle CALVANO.

Rapporteur : Clément DELORME

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 65

Nombre de conseillers municipaux présents : 50

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 10

Nombre de conseillers municipaux absents : 5

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Sandrine BELMONT - Marine BOISSIER - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Bertrand MANTELET - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Alexis MONTOLIU - Jérôme MOROGE - Jean-Luc PAYS - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Alexandre HEBERT
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Claire BELLISSEN
Sandrine COMTE pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à David GUILLEMAN
Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS
Patrice LANGIN pouvoir à Marine BOISSIER
Anne PASTUREL pouvoir à Christine CHALAND
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Jacques ROS pouvoir à Thierry DUCHAMP
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Clément DELORME

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bernard JAVAZZO - Philippe LOCATELLI - Maud MILLIER DUMOULIN
- Claude MOUCHIKHINE

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances ressources humaines sécurité et affaires générales du 03/12/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2024, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés », ont été votées.

Le tableau ci-après présente les montants à attribuer dans le cadre de ces « crédits non affectés ».

SUBVENTIONS VERSÉES POUR L'EXERCICE 2024 (chapitre 65)		
BÉNÉFICIAIRE	OBJET(S) DE LA SUBVENTION ACCORDÉE	MONTANT DE LA SUBVENTION
THÉMATIQUE : POLITIQUE DE LA VILLE		13 790,00 €
MJC ANDRÉ VIAL - SECTEUR PIERRE-BÉNITE	ACTION 24 : L'ÉTÉ À OULLINS-PIERRE-BÉNITE 2024 (quartiers d'été)	6 600,00 €
JEUX DEMAIN	ACTION 24 : L'ÉTÉ À OULLINS-PIERRE-BÉNITE 2024 (quartiers d'été)	430,00 €
CENTRE SOCIAL GRAINE DE VIE	ACTION 24 : L'ÉTÉ À OULLINS-PIERRE-BÉNITE 2024 (quartiers d'été)	2 500,00 €
PLPB DANSE	ACTION 24 : L'ÉTÉ À OULLINS-PIERRE-BÉNITE 2024 (quartiers d'été)	1 760,00 €
COMPAGNIE LA ROUQUINE	ACTION 24 : L'ÉTÉ À OULLINS-PIERRE-BÉNITE 2024 (quartiers d'été)	500,00 €
ANANSSE	ACTION 24 : L'ÉTÉ À OULLINS-PIERRE-BÉNITE 2024 (quartiers d'été)	500,00 €
USMPB BASKET	ACTION 24 : L'ÉTÉ À OULLINS-PIERRE-BÉNITE 2024 (quartiers d'été)	1 500,00 €
THÉMATIQUE : JUMELAGE		1 200,00 €
PIERRE-BÉNITE, VILLE JUMELÉE	PARTICIPATION À L'ACCUEIL DE CYCLISTES ALLEMANDS EN JUILLET 2024	1 200,00 €
THÉMATIQUE : SCOLAIRE		13 433,50 €
MATERNELLE CÉLESTINS	SECTEUR PÉDAGOGIQUE- CRÉDITS CULTURELS : 74 ENFANTS	495,80 €
MATERNELLE LE GOLF	SECTEUR PÉDAGOGIQUE- CRÉDITS CULTURELS : 65 ENFANTS	435,50 €
ÉLÉMENTAIRE LE GOLF	SECTEUR PÉDAGOGIQUE- CRÉDITS CULTURELS : 175 ENFANTS	1 172,50 €
PRIMAIRE GLACIÈRE	SECTEUR PÉDAGOGIQUE- CRÉDITS CULTURELS : 186 ENFANTS	1 246,20 €
PRIMAIRE AMPÈRE	SECTEUR PÉDAGOGIQUE- CRÉDITS CULTURELS : 177 ENFANTS	1 185,90 €
PRIMAIRE LA SAULAIE	SECTEUR PÉDAGOGIQUE- CRÉDITS CULTURELS : 129 ENFANTS	864,30 €

PRIMAIRE JEAN MACÉ	SECTEUR PÉDAGOGIQUE- CRÉDITS CULTURELS : 320 ENFANTS	2 144,00 €
PRIMAIRE MARIE CURIE	SECTEUR PÉDAGOGIQUE- CRÉDITS CULTURELS : 218 ENFANTS	1 460,60 €
PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE	SECTEUR PÉDAGOGIQUE- CRÉDITS CULTURELS : 285 ENFANTS	1 909,50 €
PRIMAIRE JULES FERRY	SECTEUR PÉDAGOGIQUE- CRÉDITS CULTURELS : 376 ENFANTS	2 519,20 €
THÉMATIQUE : CULTURE		3 000,00 €
COMPAGNIE LA ROUQUINE	Festival "La Grande Rêverie" du 30/08/2024 au 01/09/2024	3 000 €
THÉMATIQUE : SPORT		2 831,00 €
OULLINS TRIATHLON	Organisation Aquathlon d'Oullins du 24/09/2024	500 €
CASCOL PÉTANQUE	Organisation Grand Prix de la Ville de pétanque du 31/08/2024	550 €
JUDO CLUB DE PIERRE BÉNITE	Participation au championnat du monde de Jujitsu à Héraklion en Grèce du 23/10 au 4/11/2024	1 020 €
ÉTOILE CYCLISTE DUQUESNE OULLINS	Participation au championnat de France Masters à St- Pardoux-Le-Lac (87) du 23/08 au 25/08/2024	140 €
ÉTOILE CYCLISTE DUQUESNE OULLINS	Participation au championnat de France FSGT Benjamins VTT à Pleumeur-Bodou (22) les 13 et 14/07/2024	171 €
CASCOL RANDO	Participation dotation équipement sportif	450 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES SUR CRÉDITS NON AFFECTÉS		34 254,50 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Ne prennent pas part au vote :

- Eliane CHAPON, Marysa DOMINGUEZ et Oihiba DRIDI pour Graine de vie
- Marysa DOMINGUEZ pour la MJC André VIAL

APPROUVE l'affectation des crédits non affectés tel que détaillé ci-dessus pour un montant total de 34 254,50 € (trente-quatre mille deux cent cinquante-quatre euros et cinquante centimes).

AUTORISE le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2024, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

ID : 069-200102747-20241210-20241210_09-DE



Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
A OULLINS-PIERRE-BENITE
L'an deux mille vingt quatre, le dix
décembre
Pour extrait certifié conforme,
Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Michèle CALVANO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).